

rapidement que les Anglais peuvent les fabriquer. Proposer que nous fabriquions des chars au Canada serait proposer une monstruosité industrielle. Sans doute, nous pouvons fabriquer n'importe quoi; mais nous ne devons pas chercher à tout fabriquer. Il est logique que nous fabriquions, pour nous et pour les autres, ce dont nous avons besoin. Nous mettre à fabriquer des chars pour répondre à nos besoins serait, je le répète, une monstruosité industrielle. Les Anglais, les Américains et les Français fabriquent tous leurs propres chars. Si nous nous mettions à en fabriquer à notre tour, nous serions obligés de les donner. Nous jugeons plus utile,—et, je pense, les nations auxquelles nous sommes associés sont aussi de cet avis,—de fabriquer et de donner les articles que nous avons décidé de fabriquer et de donner: matériel électronique, appareils de T.S.F., canons légers et moyens, et munitions de divers calibres.

Je comprends le raisonnement que s'est probablement tenu le député de Nanaïmo. Si le critique militaire de l'opposition ne trouve rien à dénoncer, il va perdre son emploi. Il est intéressant de noter, toutefois, que cette proposition ne nous a pas été soumise à temps pour que nous puissions y donner suite, si nous avions jugé opportun de le faire. On a annoncé le 4 mai 1951 qu'on se proposait de lever la brigade. Par la suite, les crédits du ministère de la Défense nationale ont été examinés en cette enceinte durant neuf jours et, pendant une bonne partie de cette période, le député de Nanaïmo occupait son fauteuil. Il n'a pas soufflé mot de cette question, bien que ce fût le moment de parler. Il est un spécialiste de la chose militaire et nous, de la Chambre, avons le droit de bénéficier de ses conseils. Au cours de cette session-là, aucun membre de l'opposition conservatrice n'a donné à entendre que nous devrions avoir une brigade blindée, ni que nous devrions renforcer notre blindage. La session suivante du Parlement s'est ouverte le 9 octobre 1951. Au cours de cette session, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône a donné au député de Nanaïmo, ou à tout autre député conservateur, l'occasion de soulever cette question. Un seul l'a fait, le député de Winnipeg-Sud-Centre, le 23 octobre 1951, après que la brigade eut commencé à se déplacer.

Les membres de l'opposition ont la mémoire courte. Le jour de l'ouverture de cette ses-

sion, le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé la tenue d'un débat sur les affaires extérieures et sur les questions intéressant la défense. N'importe quelle de ces questions aurait pu être abordée au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Cependant, le premier ministre (M. St-Laurent), qui est plus obligeant envers l'opposition que tout autre premier ministre, que je sache, a offert de tenir ce débat immédiatement. Cela n'était pas au gré du chef de l'opposition qui a proposé que le débat fût remis à plus tard parce que le député de Nanaïmo ne pouvait y assister avant le lundi 22 octobre.

Après consultation avec les partis de l'opposition, le premier ministre a annoncé que le débat aurait lieu alors. Même avant cela, toutefois, dans une déclaration formulée le 18 octobre 1951, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) avait annoncé le départ prochain de la 27<sup>e</sup> brigade. A la fin de la déclaration, il a dit à la Chambre que le premier ministre inscrivait au *Feuilleton* une motion visant à approuver la décision prise par le Gouvernement conformément aux vœux des Nations Unies et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le premier ministre a donné avis de la motion le lendemain matin. Voici le texte de la motion:

Que la Chambre approuve la continuation de la participation du Canada aux efforts tentés par l'entremise des Nations Unies en vue d'établir une paix internationale, et, notamment, de vaincre l'agression et de rétablir la paix en Corée, et, par les pays qui sont parties au Traité de l'Atlantique-Nord, en vue d'empêcher l'agression et de contribuer à la stabilité et au bien-être dans la région de l'Atlantique-Nord.

La motion a été présentée le lundi 22 octobre et le premier ministre a fait alors un bref exposé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a ensuite pris la parole et a été suivi par les spécialistes de chaque parti dans le domaine des affaires extérieures. Le ministre de la Défense nationale a ensuite fait un exposé sur la défense et il a été suivi du député de Nanaïmo.

(Sur la motion de M. George, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Fournier:** Le lundi est réservé aux députés.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)